

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale des territoires

Service eau environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Affaire suivie par Stéphane Morel tél.: 04 50 33 79 46 stephane.morel@haute-savoie.gouv.fr Annecy, le

1 9 IAN 2017

Le directeur départemental des territoires

à

voir liste des destinataires au verso

Objet : arrêté ministériel du 21 avril 2016 portant extension du site Natura 2000 « les Usses » (zone spéciale de

conservation)

PJ: arrêté ministériel du 21 avril 2016

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté ministériel portant extension du site Natura 2000 "Les Usses" (zone de protection spéciale) situé pour partie sur le territoire de votre commune.

Cet arrêté constitue l'aboutissement de la procédure d'extension - après les consultations locales et interministérielles - du site Natura 2000. Les procédures sont distinctes pour chacune des directives ZPS (zone de protection spéciale - Directive 2009/147/CE dite directive « Oiseaux ») et ZSC (Zone spéciale de conservation - directive 92/43CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite directive « habitats »).

Ce travail initié par un premier comité de pilotage le 22 septembre 2010 s'est poursuivi par la rédaction d'un document d'objectif approuvé par le comité de pilotage du 26 mars 2013. Ce comité de pilotage avait également entériné le principe d'extension du site sur certaines zones du périmètre d'étude. Le portage et la mise en œuvre opérationnelle de ce document d'objectif sont assurés aujourd'hui par le syndicat mixte d'exécution du contrat de rivières des Usses.

Cet arrêté vient confirmer l'intérêt exceptionnel de ce site au niveau européen et couronner les efforts, le travail et la mobilisation collective de l'ensemble des parties prenantes.

La pérennité de ce patrimoine repose sur des orientations concertées et élaborées dans le cadre des comités de pilotage. La qualité de cette concertation se traduira autant dans les documents de planification, les projets ou travaux, que dans des actions d'animation.

Je vous invite à consulter le site Internet des services de l'État en Haute-Savoie à la rubrique : Accueil → Politiques publiques → Environnement, risques naturels et technologiques → Milieux naturels et biodiversité → Natura 2000 pour obtenir toute information complémentaire, en particulier concernant l'objectif du réseau européen Natura 2000 et les modalités de prises en compte de la richesse patrimoniale de ces sites.

Mes services restent à votre écoute pour vous accompagner dans la préservation et la valorisation de ce patrimoine reconnu.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le directeur départemental des territoires

Thierry Alexandre

Liste des destinataires:

- MM les maires des communes de Bassy, Chessenaz, Desingy, Frangy, Seyssel, Usinens, Vanzy

Copie à:

- M le président du conseil départemental
- M le président de la communauté de communes Usses & Rhône
- M le président du syndicat mixte d'exécution du contrat de rivière des Usses
- M le président de la communauté d'agglomération Grand Annecy
- M le président du syndicat des eaux de la Semine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat

Arrêté du 21 AVR. 2016

modifiant l'arrêté du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000

Les Usses

(zone spéciale de conservation)

NOR: DEVL1608371A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Les Usses » (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête:

Article 1er

Les deux cartes au 1/25 000 et la carte d'assemblage au 1/180 000 annexées au présent arrêté abrogent et remplacent la carte annexée à l'arrêté du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Les Usses » (zone spéciale de conservation) FR 8201718. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Haute-Savoie sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Bassy, Chessenaz, Desingy, Frangy, Seyssel, Usinens, Vanzy.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Les Usses » (zone spéciale de conservation).

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Savoie, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne - Rhône-Alpes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en charge des relations internationales sur le climat.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 1 AVR. 2016

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Fun

F. MITTEAULT

Annexe

à l'arrêté modifiant l'arrêté du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 FR 8201718 Les Usses

(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

<u>1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié</u>

3130		Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea</i> uniflorae et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	
3220		Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	
3240		Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	
3260		Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	
3270		Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	
6210		Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	
6410		Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	
6510		Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis</i>)	
7220	*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	
7230		Tourbières basses alcalines	
91E0	*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)	
9130		Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	
9160		Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio- européennes du <i>Carpinion betuli</i>	

<u>2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié</u>

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1044	Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale
1060	Cuivré des marais	Lycaena dispar
1065	Damier de la Succise	Euphydryas aurinia
1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus
1092	Ecrevisse à pattes blanches Austropotamobius pallipes	

Mammifères

1337

Castor d'Eurasie

Castor fiber

Plantes

1903

Liparis de Loesel

Liparis loeselii

Poissons

1163

Chabot

Cottus gobio

6147

Blageon

Telestes souffia

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

Fait le 2 1 AVR. 2016

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, Pour la ministre et par délégation : Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

10

F. MITTEAULT

^{*} Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.



Site Natura 2000 Modification de la zone spéciale de conservation FR8201718

LES USSES (HAUTE-SAVOIE)

Carte d'assemblage au 1/180000 et 2 cartes au 1/25 000ème

2 1 AVR. 2016

Modification de la zone spéciale de conservation

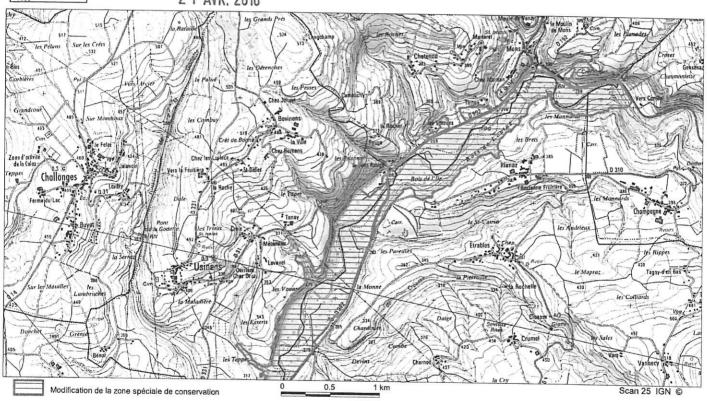


Site Natura 2000 Modification de la zone spéciale de conservation FR8201718

LES USSES (HAUTE-SAVOIE)

Carte d'assemblage au 1/180000 et 2 cartes au 1/25 000ème

2 1 AVR. 2016





Site Natura 2000 Modification de la zone spéciale de conservation FR8201718

LES USSES (HAUTE-SAVOIE)

Carte d'assemblage au 1/180000 et 2 cartes au 1/25 000ème

